

## Nos propositions / vos engagements pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux enfants

*Mobiliser la société dans son ensemble, institutions, familles, professionnels, chaque citoyen.ne pour mieux lutter contre les violences faites aux enfants : une étape indispensable dans le combat que la France mène contre les violences.*

Le documentaire “Même qu’on naît imbattables” nous a fortement touchés et a renforcé notre volonté d’agir rapidement et concrètement contre toutes les formes de violence. L’ensemble de la population est concerné : les enfants et leur famille, les professionnels, les élus, le personnel communal, et tous les adultes en général.

Nous impliquerons tous ces acteurs, en accord avec les valeurs que nous défendons dans notre programme. Nous n’avons pas toutes les réponses aux questions qui sont posées. Nous les co-construirons au fil des rencontres que nous organiserons : c’est notre méthode !

*- Dans le cadre de votre projet de politique publique en direction de l’enfance et de la jeunesse, envisagez-vous d’intervenir sur le champ de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux enfants, qu’elles soient physiques, psychologiques, sexuelles ou le résultat de négligences ?*

La réponse à cette question est incluse dans la réponse à la question suivante.

*- Envisagez-vous de mettre en place, vous-même ou en partenariat avec d’autres organismes publics ou privés (ex. : services de l’Etat, CCPCAM, associations), ou de soutenir la mise en place des lieux d’accueil et de soutien à la parentalité et / ou des actions de sensibilisation sur le thème de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux enfants en direction : - du grand public ? - des parents ? - des adolescent.e.s ?\*\* - des enfants ? \*\**

*\*\* accueillis ou non dans vos structures (crèches, écoles, ALSH) ou les structures associées (clubs sportifs, associations culturelles) ?*

Nous mettrons en place des outils de prévention et de sensibilisation à destination de l’ensemble de la population :

- actions de sensibilisation : diffusion de documentaires, organisation de rencontres ;
- publication d’outils pédagogiques à disposition de tous, dans le bulletin municipal entre autres ;

- vulgarisation de la Communication Non Violente (CNV) ;
- analyse de pratique avec les professionnels de l'accompagnement et de l'éducation ;
- etc...

Nous nous appuyerons sur des personnes qualifiées pour développer ces actions. Nous rencontrerons notamment :

- Protection Maternelle Infantile - PMI ;
- Conseil départemental du Finistère (Aide Sociale à l'Enfance - ASE, Maison Départementale des Personnes Handicapées - MDPH) ;
- Communauté de communes (ULAMIR, Babigou, Relais d'Accueil Parents Assistants Maternels - RAPAM) ;
- Personnels des écoles maternelles, primaires et des collèges, secteurs public et privé ;
- Personnels communaux, entre autres : restauration, accueils périscolaires, centres de loisirs (CLSH), bibliothèque Henri Queffélec ;
- Assistant.e.s maternel.le.s ;
- Multi-accueil ;
- Professionnels de santé (sage-femmes, médecins, infirmiers...)
- Associations sportives, culturelles, culturelles... ;
- Conseil des Jeunes ;
- Ligue des Droits de l'Homme.

*- Envisagez-vous de mettre en place des formations adaptées au bénéfice de vos élu.e.s et de vos agent.e.s, personnel municipal, de favoriser la mise en place de formations adaptées au bénéfice des élu.e.s, des salarié.e.s et des bénévoles des associations locales travaillant directement ou indirectement auprès des enfants, et/ou des formations communes pour favoriser la coopération entre professionnels.les de terrain ?*

La question de la formation permettant à chacun d'acquérir des outils est bien sûr primordiale : nous aurons la volonté politique de mettre les moyens nécessaires à ces actions.

*- Envisagez-vous de promouvoir l'information et le respect de la **Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)** adoptée le 20/11/1989 (voilà déjà plus de 30 ans !...) par l'ONU ?*

Oui, nous aurons à coeur de rendre visible le caractère inaliénable des droits de l'enfant. Les moyens que nous mettrons en oeuvre démontrent notre volonté de faire respecter la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

*- Envisagez-vous d'autres actions concrètes (autres que celles signalées en réponse aux questions précédentes) et à quelles échéances ?*

Nous mettrons le documentaire de Marion Cuerq et Elsa Moley à disposition du conseil des jeunes. Sur cette base, nous les inviterons à proposer leurs propres actions.

Nous développerons également d'autres outils : BD ou vidéos d'information, ateliers philosophiques, animations lors de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant...  
Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un travail de longue haleine. Nous ne pouvons pas préciser les échéances, mais nous faisons de ce sujet une de nos priorités.

*Questionnaire émis par la section crozonnaise de la LDH*